

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 14 Février (14/02/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. André LENFANT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoint,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHEs), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Abdelkader SELAM est nommé secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES

01 – 14 février 2013

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2013

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2013 prévu dans les textes susvisés au cours de la présente séance.

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

1 8 FEV. 2013

CASTELSARRASIN - 82

Pour copie conforme
Moissac le 15 février 2013
Le Maire,

Jean-Paul NUNZI



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Préalablement au vote du Budget Primitif 2013, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Ce débat doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget et constitue une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus.

Bien que la tenue d'un tel débat soit obligatoire (Art. L.2312-1 du C.G.C.T.), ce dernier n'est pas sanctionné par un vote. Le Débat d'Orientations Budgétaires se tient en application des dispositions prévues par la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Le Débat d'Orientations Budgétaires permet de situer la Ville de Moissac par rapport à son environnement, de préciser sa situation financière et sa stratégie. Il s'agit pour les conseillers municipaux d'examiner l'évolution des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, de discuter des grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans l'élaboration du Budget communal pour l'exercice 2013.

Ce rapport :

- Présentera l'évolution du contexte financier au niveau national et local,
- Donnera les clés permettant de se représenter la situation financière de la Ville de Moissac
- Définira les grandes lignes du budget d'investissement et les projets de la Municipalité
- Détaillera le niveau d'endettement de la collectivité.

1/ LE CONTEXTE FINANCIER POUR 2013

La France traverse depuis quatre ans une crise sévère, qui a frappé l'ensemble de l'économie mondiale, et qui s'est ravivée depuis un an avec l'intensification de la crise européenne. Le projet de Loi de Finances 2013 s'inscrit pleinement dans la stratégie de redressement du pays. Les dépenses de l'Etat (hors dette et pensions de retraite) seront strictement égales au niveau fixé en 2012, malgré l'augmentation des prix (+ 1.75%).

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'élèvent à 60 milliards d'euros en 2013. Ces concours sont composés de plusieurs dotations :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 5.6 milliards d'euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales ;
- Des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3.8 milliards d'euros ;
- Les autres concours pour 50.5 milliards d'euros, que l'on appelle « l'enveloppe normée » des concours de l'Etat (dont la DGF), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre.

Le projet de Loi de Finances 2013 s'accompagne d'un renforcement de la péréquation pour rendre plus équitable la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

- La péréquation verticale : elle regroupe la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Pour les communes, la dotation de solidarité urbaine augmente de 120 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale de 78 millions et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros.
- La péréquation horizontale (solidarité entre les collectivités) : il s'agit du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce fonds passe de 150 millions d'euros en 2012 à 360 millions en 2013 avec comme nouveauté la prise en compte du revenu par habitant comme critère transversal de charges des collectivités.

Globalement, les concours de l'Etat aux collectivités locales augmentent de 120 millions d'euros sur les crédits du fonds de compensation de la TVA.

Compte tenu de l'évolution tendancielle des dépenses des collectivités locales estimées à + 500 millions d'euros par la Cour de Comptes, la stabilisation en valeur de la DGF correspond à un effort de près de 400 millions d'euros réalisé par les collectivités locales.

Les prévisions de recettes du budget 2013 de la Ville de Moissac prendront en compte le maintien en valeur de l'enveloppe normée (DGF).

2/ LES GRANDES LIGNES DU BUDGET COMMUNAL DE 2013

Dans ce contexte financier, la politique budgétaire de la Ville de Moissac s'attachera plus que jamais à maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, pour porter l'effort sur l'investissement afin de continuer à améliorer le cadre de vie des Moissagais et de rendre la Ville plus attractive.

2-1 / LES PERSPECTIVES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

• LES RECETTES

Les recettes présentées ci-après représentent environ 14,6 M€, soit 84% des recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent elles à 17, 4 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Elle regroupe la dotation forfaitaire (DF), la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

- La dotation forfaitaire

Elle s'élève à 2 580 803 € en 2012. Le projet de Loi de Finances 2013 privilégie un renforcement de la péréquation, d'où la reconduction sur 2013.

- La dotation de solidarité urbaine

En 2012, elle représente 704 667 €. Le projet de Loi de Finances 2013 prévoit un renforcement de la péréquation verticale avec notamment l'augmentation de 120 millions de l'enveloppe nationale affectée aux communes.

- La dotation nationale de péréquation

Notifiée pour 2012 à hauteur de 315 329 €, le projet de Loi de Finances 2013, dans un souci de tenir comptes des fortes disparités entre les collectivités territoriales, principalement liées aux écarts de ressources, l'enveloppe de l'Etat sera augmentée de 10 millions d'euros par rapport à 2012.

Globalement, le projet de Loi de Finances 2013 assure le maintien des dotations par rapport à 2012 en valeur, d'où un Budget Prévisionnel 2013 avec maintien des concours de l'Etat. Par ailleurs, cette enveloppe des concours financiers de l'Etat diminuera de 750 millions d'euros en 2014 et 2015 (article 12 de la LPFP 2012-2017).

Les ressources fiscales et assimilées

- La fiscalité directe

Le coefficient annuel de revalorisation forfaitaire des bases n'est pas connu. Sachant qu'en 2011 le coefficient était de 2% et de 1.8% en 2012, l'hypothèse retenue pour établir le budget 2013 sera de 1.8%.

S'agissant de la politique fiscale, la ville de Moissac entend maintenir ses taux d'imposition afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages en cette période de crise. La volonté de la municipalité est de ne pas augmenter la fiscalité sur 2013.

Taxes	Bases prévisionnelles 2012	Bases prévisionnelles 2013	TAUX	Produit fiscal prévisionnel attendu
d'habitation	13 397 000	13 638 146	18.69 %	2 548 969
foncière bâti	11 355 000	11 559 390	30.03 %	3 471 284
foncière non bâti	283 500	288 603	182.77 %	527 479

6 547 732

Le produit fiscal attendu sur les trois taxes pour 2013 est estimé à 6 547 732 €.

- Les compensations fiscales

Ces allocations de l'Etat visent à compenser les collectivités locales des mesures d'exonération antérieurement décidées par l'Etat dans le cadre d'une politique nationale. Elles jouent, par ailleurs, un rôle d'ajustement dans les concours financiers, afin que le total des concours respecte la norme prévue dans le projet de loi de finances, en l'occurrence la diminution de 14.42%.

	2012	2013	Evolution en % 2012/2013
Compensations fiscales au titre de :			
La taxe d'habitation	313 691	268 457	-14,42%
La taxe foncière sur les propriétés bâties	80 953	69 280	
La taxe foncière sur les propriétés non bâties	114 912	98 342	
La contribution économique territoriale	82 769	70 834	
	592 325	506 912	

- Le produit de l'activité des services

Il s'agit des repas cantines, des droits d'inscriptions ou entrées dans les services du pôle culturel (école de musique, bibliothèque, spectacles, concerts) et dans les services enfance – jeunesse (ALAE, centres de loisirs) ou encore des droits d'occupation du domaine public. Egalement sont comptabilisés dans ce chapitre les remboursements des personnels municipaux mis à disposition de la Communauté de Communes.

L'évolution de ce poste est liée à la fois à la fréquentation des équipements mais aussi aux tarifs fixés par la collectivité. Ces produits ont représenté 655 K€ en 2012.

• LES DEPENSES

L'effort entrepris par la collectivité depuis 2009 de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement se poursuit sur 2013.

- Les dépenses de personnel

Compte-tenu de son importance (55% des dépenses de fonctionnement au CA 2011), la maîtrise de ce poste est essentielle afin de préserver les marges de manœuvre de la collectivité. A cet effet, la collectivité s'engage à ne créer aucun poste permanent supplémentaire, et pour ceux devenant vacants à examiner attentivement afin de rationaliser et d'optimiser l'activité des services tout en maintenant un service public de qualité. Son évolution est cependant relativement contrainte à des mesures telles que l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT). La progression de ce poste se situera autour de 2% pour l'exercice 2013 soit 7,4 M€

- Les subventions aux associations

La Ville de Moissac souhaite maintenir son soutien actif au milieu associatif très dynamique sur notre commune, il s'agit d'un budget de l'ordre de 600 K€.

- Les autres dépenses

La Ville de Moissac entend par ailleurs maintenir une gestion rigoureuse de l'ensemble des consommations courantes en visant une stabilité de leur montant. Néanmoins, l'évolution de certaines dépenses, notamment celles liées au cours des matières premières ou encore de la réglementation, reste incompressible.

2-2 / LES PERSPECTIVES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Même si le contexte impose rigueur et vigilance tant les perspectives économiques sont incertaines et les marges de manœuvre réduites, il apparaît nécessaire de poursuivre nos projets.

- LES DEPENSES

Ainsi pour 2013 les projets structurants pour l'avenir de Moissac seront la priorité.

En matière de développement économique et touristique :

- Aménagement du périmètre abbatial avec le Patut pour 1 590 K€
- Aménagement d'une zone portuaire pour 470 K€
- Aménagement de l'Aile Saint Julien pour 100 k€
- Achat terrain M. DUCHAYNE pour 40 K€

En matière d'amélioration du cadre de vie des Moissagais :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour 187 K€
- Des travaux de réfection de voirie, d'éclairage et d'aménagements des espaces publics pour 540 K€
- Réfection de l'Ecole de la Mégère pour 640 K€
- Signalétique pour 145 K€
- Réfection du sol du COSEC pour 140 K€
- Travaux de mises aux normes accessibilité pour 150 K€

En matière sociale :

- Fin de la réalisation de la Maison de l'emploi et de la Solidarité pour 1 024 K€
- Etude et commencement des travaux pour l'extension de la microcrèche pour 80 K€

Le budget consacré à ces projets est évalué pour 2013 à hauteur de 7,6 M€ avec une prévision d'emprunt de 1,5 millions d'euros pour équilibrer le budget. En 2012, le montant d'inscription d'emprunt était de 1,6 millions d'euros.

- LES RECETTES

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le montant à percevoir sur 2013 et correspondant aux dépenses de l'exercice 2011 est estimé à 238 K€.

- Les subventions d'investissement

Elles sont estimées à 1 374 K€ même si leur date d'encaissement ne peut être connue avec certitude. Les principaux projets d'investissement subventionnés sont :

- L'aménagement de la zone abbatiale du Patus pour 864 K€
- L'aménagement de la zone portuaire pour 250 K€
- L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour 20 K€
- Les travaux du sol du COSEC pour 80 K€
- Les travaux de signalisation pour 80K€
- Les travaux de voirie rurale 80 K€

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Projet de construction d'une usine d'eau potable dont le coût est estimé à 6,2 millions d'euros sera inscrit au BP 2013 et 2014 du budget annexe de l'eau avec une prévision d'emprunt pour 2013 de 2,5 millions d'euros.

2-3/ LA GESTION DE LA DETTE

• L'ENVIRONNEMENT : LES MARCHES FINANCIERS

En 2012, la crise de liquidité semble s'amplifier. Le besoin global de financement des collectivités locales est de 17 à 18 milliards d'euros. Les banques ne s'engagent que pour couvrir un besoin de 10 milliards d'euros. Les banques sont soumises à la pression de la réglementation Bâle III et doivent limiter leurs engagements financiers.

• ANALYSE DE LA DETTE

- La répartition par prêteur :

	Capital d'origine	Capital au 31/12/2012	%
Caisse de crédit agricole	8 232 840,32	5 741 111,30	46%
Caisse d'épargne	3 442 117,63	2 040 238,05	16%
DEXIA CLF	5 585 088,07	3 229 379,57	26%
Crédit Mutuel	500 000,00	500 000,00	4%
Banque Populaire	675 000,00	612 236,57	5%
Société Bordelaise	613 051,81	374 887,09	3%
TOTAL	19 048 097,83	12 497 852,58	

- La répartition par type de taux

	Capital restant	%
Emprunts à taux fixe	11 682 408,42	93%
Emprunts à taux variables	815 444,16	7%
TOTAL	12 497 852,58	

- L'encours de la dette : 980 € par habitant (moyenne de la strate : 946 €)

Année	Capital restant dû au 31/12
2008	11 021 287,42
2009	13 101 898,29
2010	12 062 309,16
2011	11 774 192,96
2012	12 497 852,58
2013	11 364 652,01
2014	10 205 352,15
2015	9 066 575,44
2016	7 950 055,25
2017	6 915 867,46
2018	5 933 702,42
2019	4 995 998,69
2020	4 171 613,36
2021	3 491 236,56
2022	2 828 739,00



CONCLUSION

Plus que jamais en cette période de crise, la Ville de Moissac poursuit son engagement : maîtriser les charges d'aujourd'hui pour fabriquer la ville de demain. La Ville de Moissac continue à investir pour mettre au service des Moissagais des équipements structurants, qui permettront par ailleurs de renforcer son attractivité.

Le budget qui vous sera prochainement soumis sera bâti avec le souci de respecter ces équilibres afin de mettre en parallèle ambition et réalisme.